

Loi

Générale

modern

Loi n° 002/AN/23/9ème L portant approbation des comptes financiers de l'ONEAD pour l'exercice 2020.

n° 002/AN/23/9ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALEDate de publication
29 mai 2023Numéro JO
n° 10 du 31/05/2023Date du numéro
31 mai 2023

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUEUR SUIT :

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°191/AN/86/1ère L du 3 Février 1986 sur les sociétés commerciales

VU La Loi n°12/AN/98/4ème L du 21 Janvier 1998 portant réforme des sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VU La Loi n°145/AN/06/5ème L du 1er Juin 2006 portant création de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti

VU Le Décret n°86-116/PRE du 30 Novembre 1986 sur les sociétés commerciales

VU Le Décret n°99-077/PR/MFEN du 08 Juin 1999 portant réforme des sociétés d'Etat, des sociétés d'Economie mixte et des établissements publics industriels et commerciaux

VU Le Décret 2001-0133/PR/MFEN modifiant le décret n°99-077/PR/MFEN portant réforme des sociétés d'Etat, d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VU Le Décret n°2007-0019/PR/MAEMCEH du 21 mai 2007 portant statuts initiaux de l'ONEAD

VU Le Décret n°2013-174/PR/MAERH du 23 juillet 2013 portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de l'ONEAD

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU La Délibération n°02/2022 du Conseil d'Administration réuni en sa séance du 17 novembre 2022

VU La Circulaire n°58/PAN du 15/05/2023 portant convocation de l'Assemblée nationale en séance publique

A ADOPTÉ, EN SA DEUXIEME SEANCE PUBLIQUE DU 22/05/2023, LA LOI DONT LA TENUEUR SUIT.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1er

Sont approuvés les comptes financiers de l'ONEAD pour l'exercice 2020, arrêtés comme suit

– Produits :.....	8.191.686.374 FDJ – Charges
.....	8.043.367.511 FDJ – Résultat net
.....	148.318.863 FDJ

ARTICLE 2

La présente Loi sera publiée dès sa promulgation.
